

**ARRETE N°2026-060
ARRETE MUNICIPAL**

**Arrêté municipal portant autorisation pêche en barque TRANCHEE ROLLAND
Sur la commune de SAINT ELOY LES MINES**

Le Maire de la commune de Saint Eloy Les Mines,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives à la pêche en eau douce,
Vu la nécessité de réglementer l'usage du plan d'eau pour garantir la sécurité des usagers et la préservation du milieu aquatique ;
Considérant qu'il faut prendre des mesures pour la sécurité des usagers ;

ARRÊTE :

Article 1 : AUTORISATION

La pêche en barque (float-tube, barque sans ou avec moteur électrique) est autorisée sur le plan d'eau « Tranchée Rolland » sur la commune de Saint Eloy Les Mines pour toute personne titulaire d'un permis de pêche valide et respectant les règles définies par le présent arrêté.

Article 2 : Conditions d'usage

- 1- La navigation et la pêche en barque sont autorisée du 06 juin 2026 au 20 décembre 2026 de 07 heures 00 à 19 heures.
- 2- Les barques doivent être équipées de gilets de sauvetage conformes à la réglementation.
- 3- Toute personne utilisant le plan d'eau s'engage à respecter les consignes de sécurité et à ne pas troubler la tranquillité et l'intégrité des lieux.

Article 3 : Protection de l'environnement

- 1- Il est strictement interdit de jeter des déchets, d'abandonner des appâts ou d'endommager la végétation aquatique et riveraine.
- 2- Les espèces protégées ou les tailles minimales de capture doivent être respectées conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Contrôle et sanctions

Le présent arrêté pourra faire l'objet de contrôles par les agents habilités. Toute infraction aux dispositions pourra entraîner des sanctions conformément à la réglementation applicable.



Article 5 : Affichage et entrée en vigueur

Le présent arrêté sera affiché à la mairie, publié sur le site officiel de la commune. Il entre en vigueur à compter du 18 mai 2026.

Le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT ELOY LES MINES, Monsieur le Directrice Générale des Services, la Police municipale. Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Eloy les Mines,
Le 18 mai 2026
Monsieur le Maire, ~~Philippe~~ COMTE



Monsieur le Maire,
-Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délais de deux mois à compter de la présente notification